



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée entendra tout d'abord une allocution du Président de la République française.

[L'orateur poursuit en français]

2. J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française, et je l'invite à prendre la parole.

3. M. GISCARD D'ESTAING : Pour la première fois, le Président de la République française occupe ici le siège de la France. Je le ressens comme un privilège.

4. C'est pour moi l'occasion d'affirmer la qualité des liens qui unissent mon pays à l'Organisation des Nations Unies, dont il se souvient d'avoir été l'un des membres fondateurs. Nous sommes convaincus aujourd'hui de l'importance de son rôle comme forum d'élaboration des décisions sur les problèmes du monde et aussi comme lieu de rencontre et de dialogue entre tous ceux qui portent la responsabilité — la lourde responsabilité qui enlève parfois la sérénité et le sommeil — des relations internationales et de la paix.

5. Je tiens, Monsieur le Président, à joindre mon hommage à celui que l'Assemblée générale vous a rendu en vous élisant à la présidence. Cet hommage va au pays que vous représentez. Il va aussi à vos qualités personnelles d'homme et de diplomate.

6. Permettez-moi enfin d'exprimer ma confiance et ma considération au Secrétaire général, dont chacun connaît, ici mais aussi dans le monde, la compétence et le dévouement au service de la paix.

7. En venant à cette tribune, je mesure ce qu'a d'exceptionnel dans l'histoire des Nations Unies le débat qui se déroule ici.

8. Exceptionnel par son objet, le désarmement, car aucun ne concerne plus directement l'avenir de notre planète et le sort de notre espèce, l'espèce humaine, avec ses quatre milliards de femmes et d'hommes et demain bien davantage.

9. Exceptionnel par son cadre, l'Assemblée générale des Nations Unies, qui rassemble la communauté internationale tout entière, dans la diversité de ses peuples, de ses cultures et de ses choix politiques, mais aussi dans l'unanimité de ses craintes et de ses espoirs.

10. Aussi, je veux, dès mes premiers mots, remercier et féliciter ceux qui sont à l'origine de cette initiative. Les pays non alignés ont eu, notamment, le mérite d'être les premiers à pressentir et à exprimer une des grandes aspirations de tous nos peuples.

11. Il ne suffit pas cependant que ce débat soit exceptionnel. Il faut surtout qu'il soit utile, c'est-à-dire qu'on puisse dater de cette session le début d'un progrès réel et significatif dans la voie du désarmement. Tel est l'enjeu.

12. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à venir personnellement y faire entendre la voix de la France. Notre pays ne poursuit ici aucun intérêt particulier. Il ne recherche aucun effet de propagande, trop facile sur un tel sujet. Il ne s'agit pas d'obtenir un succès oratoire puis de laisser l'illusion retomber. Je suis venu ici ouvrir un dossier, l'étudier avec gravité, et proposer des orientations concrètes.

13. La France ne revendique pas d'autres titres à votre attention que son attachement à la cause de la paix, et sa contribution au combat pour le désarmement, contribution illustrée par l'éloquence généreuse d'Aristide Briand, avant la guerre, et la compétence ardente de Jules Moch ici même. Elle n'entend pas monopoliser le débat, sachant bien qu'il s'agit, par nature, d'une œuvre commune à laquelle chaque Etat, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, devra apporter sa pierre. Il va de soi que la France apportera sa contribution à tout effort significatif qui serait décidé en faveur du désarmement.

14. On ne peut pas parler du désarmement sans jeter un regard sur le monde de notre temps. Quel monde, en effet, faut-il désarmer ?

15. Je le ferai à partir d'un souvenir personnel. C'est en 1957 que j'ai pris la parole pour la dernière fois à cette même tribune, tout jeune encore et tout émerveillé d'y représenter mon pays.

16. L'image du monde dont je découvrais le reflet dans le miroir de cette salle, comme je le fais aujourd'hui, était profondément différente de celle que j'y contemple désormais. Le monde était encore issu de la guerre, les rapports entre l'Est et l'Ouest étaient placés sous le signe de la véhémence idéologique et de la guerre froide ; les deux Etats allemands n'étaient pas admis aux Nations Unies. La décolonisation était à peine entreprise ; l'Afrique n'était représentée que par huit Etats indépendants, alors que l'Organisation en compte aujourd'hui 50 dont beaucoup sont liés à la France par les liens de l'histoire, de la culture et de l'amitié, et que je suis heureux de saluer ici. Sur le plan économique, c'était la suprématie assurée et triomphante de la monnaie américaine, convertible en or à taux fixe. Tout

jugement qui mettait en doute cette affirmation était jugé blasphématoire.

17. Nous voici dans un autre monde ! Aujourd'hui les Nations Unies, avec leurs 149 Membres, dont la nombreuse Chine qui y a retrouvé ses droits, commencent d'apercevoir une autre organisation de la planète. Elles regardent devant elles, et non plus derrière elles. Certes, les problèmes hérités du passé ne sont pas tous réglés. La décolonisation doit encore être achevée, notamment en Afrique. Mais ce qui prend une importance croissante dans les débats internationaux, ce sont les problèmes à dimension mondiale, les problèmes, dirai-je, à solidarité mondiale, tels que l'aide au développement, l'instauration d'un nouvel ordre économique et monétaire et, aujourd'hui, le désarmement.

18. Le monde apprend à connaître que ses problèmes sont mondiaux. Saura-t-il pour autant mieux les résoudre ?

19. L'entreprise du désarmement a été jusqu'ici un échec. En dépit de résultats partiels, le bilan de 30 ans de propositions, d'initiatives, de négociations, demeure tragiquement insuffisant. Il ne s'agit pas malheureusement d'un jugement personnel mais d'une constatation appuyée sur des chiffres.

20. Les chiffres — et certains orateurs l'ont déjà dit avant moi — disent d'abord l'énormité des sommes consacrées à l'échelle du monde aux dépenses militaires : 400 milliards de dollars, soit plus d'un milliard de dollars par jour; autant que le produit national de l'ensemble de l'Amérique latine; deux fois celui de l'Afrique tout entière.

21. Ils disent aussi la croissance continue des dépenses militaires. Croissance dans le temps : leur montant a plus que doublé au cours des 20 dernières années; croissance dans l'espace, puisque le tiers monde qui n'entraîne dans leur total que pour 4 p. 100 en 1960 intervient aujourd'hui à 14 p. 100.

22. Ces chiffres disent enfin leur disproportion. Disproportion par rapport aux autres besoins de l'humanité : le milliard de dollars consacré chaque jour aux arsenaux militaires est l'équivalent des dépenses de santé dans le monde entier. Il représente 14 fois le montant de l'aide au développement sous toutes ses formes. C'est dire, dans cette enceinte consacrée à les étudier, qu'entre les deux types de relations concrètes qui existent entre les Etats, et qui sont d'une part la méfiance conduisant à l'armement et d'autre part la solidarité et la coopération aboutissant à l'aide, nous donnons 14 fois plus d'importance à la méfiance qu'à la solidarité.

23. Disproportion enfin par rapport au besoin de sécurité puisque la capacité de destruction accumulée est supérieure à tout ce qu'il faudrait pour exterminer tous les habitants de notre planète. Le monde est à l'heure actuelle en état de surarmement. Pour comprendre cette situation, il faut rappeler que c'est le dernier conflit mondial, le plus dévastateur qu'ait connu l'histoire de l'humanité, qui en se prolongeant aussitôt par la guerre froide a donné l'échelle de l'effort d'armement des

deux superpuissances. C'est en réalité une échelle de temps de guerre, et non une échelle de temps de paix.

24. Ces réflexions doivent nous conduire à réexaminer en profondeur le problème du désarmement. Nous ne nous sommes pas réunis, en effet, pour déplorer un échec ou pour accepter une fatalité, mais pour rechercher les moyens d'un progrès réel.

25. Deux observations préalables s'imposent à l'esprit.

26. On ne peut progresser dans la voie du désarmement qu'à condition d'avancer vers une nouvelle amélioration des relations internationales. Ce n'est pas uniquement lorsqu'on parle du désarmement qu'on le fait avancer, mais chaque fois qu'on atténue une des tensions internationales. La politique de détente entre l'Est et l'Ouest, l'amélioration de la sécurité des Etats africains, la mise en œuvre d'une solution globale et juste au Proche-Orient, la considération de la situation de la Chine sont nécessaires à tout progrès du désarmement.

27. La seconde observation, c'est que si l'on doit retenir comme objectif ultime un désarmement réel, général et contrôlé, il faut en rechercher les moyens non à partir des songes paresseux de l'utopie, mais à partir de l'analyse des conditions concrètes de notre temps.

28. C'est à cet effort de réflexion que la France veut apporter sa contribution, en vous proposant une approche du désarmement dont je vais maintenant vous exposer les principes et le contenu. Cette approche est basée sur trois idées fondamentales.

29. La première, c'est qu'il existe pour chaque Etat un droit légitime à la sécurité. C'est un droit universel, égal pour tous et consacré par la Charte des Nations Unies. Le fait est ici en accord avec le droit. Aucun Etat représenté dans cette salle, qu'il soit faible ou puissant, qu'il soit riche ou démuné, n'est disposé à abandonner la responsabilité de sa sécurité élémentaire.

30. Si le principe de ce droit à la sécurité n'est pas contestable, il faut en tirer la conséquence pratique qui s'impose pour le désarmement. Dans le monde tel qu'il est, le désarmement ne peut pas se fixer comme objectif immédiat de parvenir à un niveau zéro des armements dans le monde. Ce n'est pas rendre service à la cause du désarmement et de la paix que de proposer d'atteindre dans une première phase le désarmement intégral, pas plus d'ailleurs qu'aucun de nos Etats n'envisage, quelle que soit l'estime qu'il ait pour ses citoyens, de faire disparaître les moyens normaux de sa sécurité intérieure. Il y a donc mieux à faire que de répéter l'erreur de plans restés inapplicables pour avoir été irréalistes et qui serviraient d'alibi à l'inaction.

31. Si la France propose de placer le droit légitime à la sécurité au centre de nos réflexions, c'est qu'il constitue un élément du droit positif et permet de rechercher, comme nous le verrons, les moyens concrets de progresser vers le désarmement.

32. La deuxième idée est que le désarmement n'est pas le monopole de quelques-uns, mais doit devenir l'affaire de tous. La réunion de cette session spéciale en est une démonstration visible mais momentanée. Il faut faire en sorte que cette constatation inspire désormais l'ensem-

ble des débats sur le désarmement. Certes, les responsabilités des superpuissances, dont les dépenses d'armement représentent à elles seules les deux tiers des dépenses mondiales, ne peuvent pas être ignorées ou contestées. Mais la plupart des enceintes où le désarmement se discute ont été créées à une époque dominée par l'affrontement des blocs. Malgré les adaptations qu'elles ont subies, elles continuent d'en porter la marque. Il faut maintenant mettre tous les Etats en mesure de participer à une œuvre d'intérêt commun.

33. La troisième idée est que l'approche du désarmement doit tenir compte des situations régionales. En effet, dans un monde aussi divers qu'il l'est aujourd'hui, vouloir imposer à tous les Etats des principes identiques serait contredire la réalité et se condamner à l'inefficacité, à plus forte raison si ces principes étaient conçus en fonction des deux plus grandes puissances, qui sont comparables entre elles mais qui ne sont comparables avec aucune autre. En se plaçant à l'échelle régionale, en analysant les menaces contre la sécurité, telles qu'elles sont ressenties par les Etats en cause, on peut espérer dégager les mesures les plus efficaces et le consensus nécessaire pour les appliquer.

34. Ces trois idées, que le désarmement doit se fonder sur le droit légitime à la sécurité, qu'il est l'affaire de tous, et qu'il faut le conduire à partir d'une base régionale, amènent à une révision des objectifs et des méthodes du désarmement. Pour le montrer, je me placerai successivement au point de vue mondial et au point de vue régional.

35. Au point de vue mondial, il faut faire en sorte que le désarmement se réalise avec le concours de tous, sous le contrôle de tous et au bénéfice de tous.

36. Avec le concours de tous d'abord. Certes, nous pourrions décider, comme je le souhaite et comme certains l'ont déjà proposé, la réunion d'autres sessions spéciales. Mais ceci ne nous dispense pas de nous doter d'institutions permanentes.

37. Au niveau de la délibération, le principe d'universalité implique qu'une commission particulière de l'Assemblée générale soit chargée de suivre en permanence la question du désarmement, avec la participation de tous les Etats.

38. Au niveau de la négociation, cela signifie que l'organisme plus restreint qui en sera chargé s'inspire, dans son esprit, dans sa composition et dans ses procédures, de la règle de l'universalité. Ce n'est pas actuellement le cas, on le sait, de la Conférence du Comité sur le désarmement de Genève. Le moment est venu de lui substituer un organisme dont le rattachement au système des Nations Unies soit affirmé, dont la composition soit ouverte et dans lequel soit assurée l'égalité des participants. J'ai d'ailleurs noté à cet égard, Monsieur le Président, les réflexions que vous avez faites à l'occasion de l'ouverture de nos travaux. Ces principes une fois acquis, la France est prête à discuter des modalités de création et d'organisation d'un tel organisme, et elle y prendrait alors sa place.

39. Au niveau de la réflexion, cela signifie que nous devons disposer, à l'échelon de l'Organisation, d'un ins-

trument de recherches sur le désarmement. Il s'en est déjà créé dans plusieurs pays — notamment en Suède — et certains d'entre eux jouissent d'une autorité reconnue. Quels services pourrait rendre un organisme du même genre s'il était placé auprès des Nations Unies, qui lui apporteraient leur appui matériel, tout en respectant sa nécessaire indépendance intellectuelle? A côté de sa tâche de recherche sur le désarmement, cet institut pourrait, à l'image de ce que fait le Fonds monétaire international pour la situation financière des Etats membres, conduire des études sur le niveau des armements. C'est pourquoi, sans oublier les initiatives que d'autres pays ont prises dans ce sens, je propose la création d'un institut mondial de recherche sur le désarmement. La délégation française soumettra à cette fin un projet précis.

40. Avec le concours de tous, mais aussi sous le contrôle de tous : le problème du contrôle, chacun le sait, est au cœur du désarmement; pas de désarmement réel sans contrôle efficace. Or les progrès de la technique, qui enfantent par ailleurs les armes les plus redoutables, offrent aujourd'hui des possibilités nouvelles grâce aux satellites d'observation.

41. Les deux plus grandes puissances sont seules pour le moment à détenir de tels moyens. D'autres pays, tels que la France, les acquerront à leur tour dans les cinq prochaines années. Mais ils resteront pour longtemps à la disposition d'une infime minorité d'Etats. Il nous semble opportun que la communauté internationale puisse disposer des moyens de contrôle qu'offrent les satellites. C'est pourquoi la France propose que soit étudiée la création d'une agence de satellites de contrôle. Les satellites ne résoudreont pas à eux seuls tout le problème du contrôle. Leur utilisation internationale soulèvera, nous le savons, des questions complexes. Mais l'intérêt d'une telle agence pour la communauté internationale est trop évident pour que chacun ne veuille pas y apporter son concours, selon des modalités qui devront être soigneusement étudiées et définies.

42. Le désarmement doit enfin s'opérer au bénéfice de tous. L'idée d'un lien entre le désarmement et le développement s'est imposée depuis longtemps. Et la nécessité de ce lien apparaissait tout à l'heure à la comparaison des chiffres des dépenses militaires 14 fois supérieurs à ceux des dépenses d'aide au développement. Cette idée n'a pas pu se traduire jusqu'ici dans les faits, faute d'un moyen incontestable et objectif de mesurer le niveau réel des armements. Elle n'en répond pas moins à une exigence de justice.

43. Or, il se trouve que, pour des raisons qui tiennent à la fois aux progrès de la détection et à la logique de la dissuasion, les armements les plus importants, conventionnels et nucléaires, sont relativement bien connus.

44. La création d'un fonds spécial du désarmement pour le développement demeure une entreprise difficile. La France a élaboré sur ce sujet des propositions qu'elle soumettra à la discussion de l'Assemblée générale, à côté des projets qui ont été ou qui seront présentés par d'autres Etats Membres, et à la lumière des réflexions qui nous ont été soumises avant-hier par le Secrétaire général.

45. Pour importantes qu'elles soient, ces premières idées ne seraient pas suffisantes à elles seules. Si elles sont de nature à favoriser le désarmement, parce qu'elles le préparent ou parce qu'elles l'accompagnent ou le contrôlent, elles ne le déterminent pas directement.

46. L'approche du désarmement restera incomplète aussi longtemps qu'on n'ajoutera pas à des mesures de caractère mondial une action de réduction des armements conduite à partir des situations régionales.

47. Jetons en effet un regard sur la carte militaire du monde. Deux grandes zones y apparaissent : dans la première, les armes nucléaires sont absentes; dans la seconde, elles constituent un élément essentiel de l'équilibre des forces. Cette distinction fondamentale est indispensable pour éclairer notre démarche. Le problème et les solutions ne peuvent pas être identiques dans les deux cas.

48. Considérons d'abord les zones non nucléaires. Rien ne serait plus déstabilisant et n'accroîtrait dans des proportions plus considérables le droit légitime à la sécurité que d'introduire dans ces zones l'arme nucléaire. Il en résulterait nécessairement une nouvelle escalade dans la course aux armements. L'objectif qu'il faut s'assigner en priorité est donc d'éviter ce risque. C'est aux pays intéressés qu'il revient de toute évidence de préserver leur situation d'Etats non nucléaires. Certains ont déjà pris des initiatives concrètes en vue de se constituer en zones non nucléaires : c'est le cas de l'Amérique latine. D'autres en ressentent la nécessité et en ont annoncé l'intention : je pense ici à l'Afrique. J'ai noté à cet égard les vœux exprimés par la neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, à Dakar en avril 1978.

49. En choisissant cette option, les Etats de ces zones exercent leur souveraineté, sans porter atteinte, bien entendu, aux règles du droit international. Ils ont, en revanche, le droit d'être assurés qu'ils ne seront discriminés ni du point de vue de leur sécurité, ni du point de vue de leur développement.

50. Du point de vue de leur sécurité, le choix par les Etats d'une région de conserver une situation non nucléaire devrait entraîner pour les puissances nucléaires militaires l'obligation de ne pas chercher à en tirer un avantage militaire. Les puissances nucléaires militaires devraient en particulier s'interdire, selon une formule à définir, tout recours à l'emploi et à la menace d'emploi de l'arme nucléaire contre les Etats faisant partie d'une zone non nucléaire.

51. Du point de vue de leur développement, ce choix doit s'accompagner, de la part des pays fournisseurs de matières ou d'équipements d'énergie nucléaire, de la mise en œuvre d'une politique de non-prolifération adaptée, une politique certes minutieuse, pour éviter tout risque de dissémination de l'arme nucléaire, mais aussi une politique ouverte, pour faciliter l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, d'autant plus que le risque militaire aurait été écarté.

52. La France considérerait avec faveur que des continents se constituent en totalité ou en partie en zones non nucléaires. S'il ne lui appartient pas d'en prendre

l'initiative dans des régions dont elle ne fait pas partie, elle est prête à favoriser ce processus en négociant avec ces zones les accords nécessaires pour donner un caractère contractuel et contraignant aux engagements que j'ai évoqués. C'est également dans cet esprit qu'elle a signé et ratifié dès 1974 le Protocole II au Traité de Tlatelolco¹. Elle souhaite également pouvoir signer le Protocole I. C'est dans cette intention qu'elle va entrer en contact avec les autorités instituées par le Traité, en vue d'examiner les conditions dans lesquelles cette signature pourrait intervenir.

53. Il ne suffit pas d'écarter le danger nucléaire de ces zones. Il faut aussi y contrecarrer la menace d'une course aux armements conventionnels. C'est encore dans un cadre régional que le problème pourra être abordé avec le plus de chances de succès. Une concertation entre pays d'une même région devrait permettre de fixer des plafonds d'armements ou des niveaux successifs de réduction des armements. Si de tels accords régionaux voyaient le jour, la France serait prête à en faciliter l'application en y adaptant sa politique de vente de matériel militaire. La réunion autour d'une même table des pays d'une région, acheteurs de matériel d'armement, et de l'ensemble des pays fournisseurs me paraît constituer l'approche la plus réaliste pour aboutir, comme nous le souhaitons, à une limitation concertée des achats et des ventes.

54. Voici les directions dans lesquelles la France propose d'engager l'action dans toutes les régions du globe que ne couvre pas la dissuasion nucléaire. A moins de vouloir imposer une telle action, il ne peut s'agir que d'une initiative collective à laquelle chacun, puissance nucléaire ou puissance non nucléaire, fournisseur ou acheteur d'armes conventionnelles, devra prendre part.

55. Reste la vaste zone qui s'étend sur la plus grande partie de l'hémisphère nord, de l'Amérique à l'Union soviétique, en passant par l'ensemble de l'Europe. C'est là que se font face, en Europe et en Asie, les premières puissances du monde. C'est là qu'un conflit, s'il venait à surgir, aurait pour l'humanité tout entière les conséquences les plus dévastatrices.

56. Ce qui caractérise cette zone, c'est qu'elle est couverte par la dissuasion nucléaire et qu'elle connaît maintenant cette situation depuis plus d'un quart de siècle. L'arme nucléaire y est devenue partie intégrante de l'équilibre militaire d'ensemble. C'est la raison pour laquelle la rivalité des puissances n'y a jamais débouché, malgré de graves alertes dont chacun se souvient, sur l'échange exterminateur. Nulle part l'erreur ne se paierait d'un prix plus incalculable. Nulle part la rigueur de l'analyse ne doit être davantage à la mesure de l'immensité du danger. Aussi faut-il écarter l'illusion, pourtant bien tentante, qu'il suffirait de supprimer l'arme nucléaire pour assurer dans cette zone la sécurité de tous. Une telle mesure n'aurait d'autre résultat, dans les circonstances présentes, que de faire apparaître un déséquilibre des armes conventionnelles, générateur des plus grands dangers.

¹Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

57. La menace dans cette zone ne réside pas au premier chef dans l'existence même de l'arme nucléaire, mais dans son accumulation et dans les progrès continus de son perfectionnement.

58. Sur ce double plan, quantitatif et qualitatif, le rythme de l'évolution est déterminé pas les Etats-Unis d'Amérique et par l'Union soviétique. C'est de leur compétition que pourrait surgir le déséquilibre fatal. En conduisant ces deux pays à se doter de moyens supérieurs à ceux qu'exigerait la seule dissuasion, elle risquerait de rendre plausibles des hypothèses de première frappe ou des hypothèses de guerres nucléaires qu'on dit "limitées", parce qu'elles seraient menées, en dehors des "sanctuaires nationaux", sur le sol de pays tiers.

59. C'est donc bien de l'effort de ces deux pays que dépend en priorité l'arrêt de la course aux armements. Les dirigeants américains et soviétiques en ont conscience. Depuis plusieurs années, ils ont engagé des négociations sur la limitation de leurs armements stratégiques. La France s'en félicite et souhaite le succès de leur action. Elle n'en méconnaît pas la difficulté, car il s'agit, en effet, d'aboutir à des réductions substantielles des quantités d'armes et à un gel du progrès technologique, sans compromettre ni la sécurité des deux partenaires ni celle de leurs alliés. Les résultats ne s'inscriront dans la réalité que lentement et par étapes successives. Nous souhaitons que ces étapes soient proches et substantielles.

60. Quelle peut être alors la contribution de la France? Il existe une disproportion considérable entre les forces nucléaires stratégiques des superpuissances et celles dont nous disposons pour assurer la sécurité et la crédibilité de notre dissuasion. Si, à la suite de réductions successives, cette disproportion devait changer de nature, nous pourrions alors envisager d'en tirer les conséquences.

61. La menace qui pèse sur l'Europe ne résulte pas seulement de l'accumulation et du perfectionnement des arsenaux nucléaires. Elle tient aussi à la présence sur le sol de notre continent d'une énorme quantité d'armements conventionnels et à leur disparité. Il ne faut pas s'y tromper : le désarmement nucléaire trouverait très vite ses limites si cette situation n'était pas redressée. L'inégalité visible des armements conventionnels constitue un véritable cran d'arrêt à la réduction des moyens nucléaires.

62. C'est pourquoi la France propose à tous les pays intéressés à l'avenir de la sécurité en Europe, et qui ont participé à ce titre à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de se réunir en une conférence du désarmement en Europe. Dès demain, nous les saisissons d'un projet précisant en détail les objectifs, le champ d'application et les procédures d'une telle conférence. Je dirai simplement qu'en prenant cette initiative la France entend se montrer fidèle à l'esprit qui l'a animée tout au long de la conférence d'Helsinki.

63. La Conférence qu'elle préconise viserait, dans une première étape, à renforcer la confiance entre tous les pays européens par des mesures d'information et de notification appropriées, et, dans une seconde étape, à

réaliser une réduction effective des armements à l'intérieur de l'ensemble géo-stratégique que constitue l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

64. Si nous y parvenons, nous aurons amélioré la sécurité du continent européen en désarmant le détonateur là où il est actuellement placé et nous aurons ouvert au monde des perspectives d'avenir moins chargées de menaces.

65. Voici les réflexions et les propositions de la France pour avancer dans la voie du désarmement.

66. Le temps dont je dispose ici suivant l'usage ne me permet pas de répondre à l'avance aux critiques, et j'y ai pourtant réfléchi. Certaines de ces critiques viendront de ceux qui insistent sur une décision globale, immédiate, de disparition des armements. Si cette vue exprime leur conviction généreuse, nul ne peut les en blâmer. Mais si elle sert d'alibi au refus de l'action, alors il n'est pas digne de travestir ainsi l'espoir en illusion.

67. Les autres viendront de ceux qui hésiteront à faire le premier pas. Les 400 milliards de dollars de dépenses annuelles d'armements expriment en effet l'angoisse collective de tous les dirigeants devant la sécurité de leur peuple, et qui donc osera le premier abaisser sa garde?

68. C'est parce que je pense profondément qu'aucun responsable, même le plus généreux, ne peut jouer avec la sécurité de son peuple que je vous propose cette approche concrète qui consiste à resserrer, par étapes, la dialectique de la sécurité et du désarmement. Ecarter, là où c'est possible, la menace de l'introduction de l'arme nucléaire; réduire par paliers le niveau des armements nucléaires stratégiques, tout en maintenant l'équilibre de la dissuasion; ouvrir un débat régional sur le niveau de la sécurité et la limitation des ventes d'armes.

69. Ne nous faisons pas d'illusions : si tout ceci est entrepris et accompli par notre génération, la dernière qui ait participé aux horreurs d'un conflit mondial, alors la confiance commencera à s'instaurer et l'on pourra parler utilement de l'étape du désarmement général.

70. Je dirai en conclusion que nous avons parlé, il y a six ans, à Santiago du Chili, de l'effort millénaire que mène notre espèce, l'espèce humaine, au-delà des races et des frontières, pour faire reculer la misère et la faim. Nous parlons aujourd'hui d'un autre effort : celui qui tend à éviter l'affrontement des hommes entre eux; affrontement également millénaire, dont nous trouvons les témoignages dans les fouilles qui exhument la vie primitive des hommes sous la forme des premières armes dont ils se sont dotés, lutte dont le cliquetis retentit tout le long de notre histoire, gravant ici les éphémérides de la gloire, mais répandant sur notre planète la cendre des villes mortes et la tache du sang versé.

71. C'est bien le même effort qu'il nous faut conduire : celui qui assurera la suprématie de la connaissance sur l'ignorance, de la justice sur l'inégalité, de la paix sur la guerre.

72. Puisse nous, au moment où va bientôt luire l'aube étrange du troisième millénaire, apporter notre

contribution pour que l'humanité en franchisse le seuil en étant moins pauvre, et plus pacifique.

73. Le PRÉSIDENT : Je remercie Son Excellence le Président de la République française pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

74. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Pour des raisons de force majeure, qui, au fur et à mesure que s'élevaient les charges et plus inévitables, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Santiago Roel García, n'a pu venir lui-même à cette tribune, comme il en avait la ferme intention il y a trois mois, au moment de l'ouverture de la liste des orateurs. Cela me vaut le privilège d'être aujourd'hui le porte-parole du Mexique en ce débat général commencé il y a quelques heures à peine, dans le cadre de ce qui s'inscrira dans les annales de l'Organisation comme la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

75. Monsieur le Président, vous me permettez tout d'abord de vous présenter nos félicitations les plus sincères pour vous être vu confier la tâche de présider cette importante réunion de l'organe le plus représentatif de la communauté internationale. C'est là une distinction très méritée, tant en raison de vos qualités personnelles que du rôle de premier plan joué à tout moment par la Yougoslavie dans toutes les questions dont nous allons nous occuper.

76. Nous tenons également à féliciter tout aussi chaleureusement le Secrétaire général, dont le travail inlassable, aussi discret qu'efficace, a donné son essor à la préparation de ce qu'il a appelé avec raison "la réunion la plus vaste, la plus représentative jamais convoquée pour examiner le problème du désarmement" [*1^{re} séance, par. 35*].

77. Ce sont les fondateurs mêmes des Nations Unies qui, dès le début, ont voulu inscrire clairement dans la Charte de l'Organisation que l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales devaient être encouragés, "en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde".

78. L'Assemblée générale, dans tout ce qu'elle a fait à ce sujet, s'est inspirée d'une philosophie analogue à celle qui a inspiré les hommes de San Francisco et en a donné des preuves logiques dans les nombreuses résolutions — 250 environ — qu'elle a adoptées sur le désarmement.

79. Il se trouve même que la toute première résolution de l'Assemblée, qui a été adoptée à l'unanimité le 24 janvier 1946, portait création d'une commission chargée de soumettre avec toute la promptitude possible des recommandations visant, entre autres choses, à "éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives".

80. Le 20 novembre 1959, il y aura bientôt 20 ans, l'Assemblée générale a adopté, toujours à l'unanimité, la résolution 1378 (XIV), dans laquelle elle affirmait que la question du désarmement général et complet était

"la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui". Elle invitait les gouvernements à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour trouver une solution constructive à ce problème et formulait l'espoir que, dans les plus brefs délais possibles seraient élaborées et adoptées d'un commun accord des mesures "conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

81. Dix ans plus tard, le 16 décembre 1969, dans la résolution 2602 E (XXIV) adoptée sans une seule voix contre et avec plus de 100 voix pour, l'Assemblée, après avoir réaffirmé plusieurs de ses résolutions antérieures, et, en premier lieu, celle de 1959 que je viens de citer, a fait ressortir les graves dangers qu'entraîne la course accélérée aux armements nucléaires, la lourde charge improductive et onéreuse que fait peser cette course tant sur les pays développées que sur les pays en développement et a proclamé la décennie commençant en 1970 "Décennie du désarmement", invitant les gouvernements à intensifier sans délai leurs efforts en vue de l'élimination des armes nucléaires et de la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

82. Toutefois, si le rôle de l'Assemblée en matière de désarmement a été un modèle de continuité et de logique, on ne peut certes pas en dire de même des puissances nucléaires, bien que ces dernières aient assez souvent proclamé leurs bonnes intentions et fait des propositions fort louables, parfois avancées d'un commun accord.

83. Ainsi, par exemple, comme nous le savons tous, le 20 septembre 1961, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont publié une déclaration commune, que l'Assemblée générale a accueillie avec satisfaction, dans laquelle ils énonçaient les principes convenus par ces deux pays pour servir de base aux négociations sur le désarmement [*A/S-10/1, vol. III, sect. 2*]. La déclaration commençait par proclamer que l'objectif de ces négociations était d'arriver à un accord sur un programme qui garantisse, entre autres choses, "que le désarmement soit général et complet et que la guerre ne soit plus un instrument pour régler les problèmes internationaux". Cette déclaration se terminait par un autre principe, le huitième, qui stipulait :

"Les Etats parties aux négociations devront chercher à réaliser et mettre en œuvre l'accord le plus large possible à une date aussi rapprochée que possible. Les efforts devront se poursuivre sans interruption jusqu'à l'accord sur l'ensemble du programme et des efforts devront être entrepris en vue d'assurer aussitôt que possible un accord sur l'exécution de mesures de désarmement sans que cela empêche de progresser vers un accord sur l'ensemble du programme et de telle manière que ces mesures favorisent ce programme et s'y intègrent."

84. Comme on le sait, la déclaration commune et les deux projets, importants et détaillés, de traité sur le désarmement général et complet que les auteurs de cette même déclaration ont soumis au printemps de 1962 dans le cadre du Comité des dix-huit puissances sur le

désarmement [*ibid.*, *sect. 3 et 4*] ont été condamnés à rester lettre morte.

85. Le même genre de stérilité a caractérisé l'engagement pris en 1968 par les puissances nucléaires signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], dont l'article VI engageait les parties "à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace".

86. En fait, la course aux armes nucléaires, loin de cesser, a pris un élan jamais surpassé, notamment sur le plan qualitatif, et le désarmement général et complet, durant les 10 dernières années, a été virtuellement ignoré au cours des négociations. Le pouvoir destructif des arsenaux que possèdent à eux seuls les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires équivaut, d'après les calculs les plus conservateurs, à un million de bombes du genre de celle qui a effacé Hiroshima en 1945. Ces arsenaux suffiraient par conséquent à anéantir 100 milliards d'êtres humains, c'est-à-dire 25 fois la population totale du monde. Par ailleurs, les dépenses militaires mondiales se chiffrent entre 350 et 400 milliards de dollars par an, ce qui représente près du double des sommes affectées dans le monde aux soins sanitaires.

87. Il n'est donc pas étonnant que l'Assemblée générale ait décidé il y a à peine un an et demi, le 21 décembre 1976, de convoquer cette première session extraordinaire consacrée au désarmement, à l'inauguration solennelle de laquelle nous avons assisté avant-hier. Dans la résolution 31/189 B adoptée en cette occasion, l'Assemblée a réaffirmé que le désarmement est l'un des objectifs essentiels des Nations Unies; elle a déclaré qu'elle était consciente du fait que la poursuite de la course aux armements "met en danger la paix et la sécurité internationales et détourne en outre d'importantes ressources qui sont d'une urgente nécessité pour le développement économique et social", et elle a répété une fois de plus qu'elle était convaincue que "la paix peut être assurée grâce à l'application de mesures de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, propices à la réalisation de l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

88. Le Mexique, depuis la Conférence de San Francisco, s'est efforcé avec acharnement, au sein de toutes les conférences internationales auxquelles il a participé, de contribuer au progrès des négociations de désarmement. Ce faisant, il a été parmi les auteurs du projet qui devait devenir la résolution que je viens de mentionner. Nous sommes convaincus, comme nous le disons depuis trois ans, que, tant que nous n'aurons pas accepté l'idée de la convocation et de l'institutionnalisation d'une conférence mondiale de désarmement qui pourrait jouer, selon nous, dans le domaine du désarmement, un rôle semblable à celui que joue, dans le domaine économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement il sera indispensable de recourir à la convocation de sessions

extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées exclusivement au désarmement.

89. Il nous semble évident que le système dont disposent à cet égard les Nations Unies a grandement prouvé, au cours de cette dernière décennie, qu'il laissait grandement à désirer, pour ce qui est notamment de l'aptitude des peuples du monde à apporter une contribution efficace lorsqu'il s'agit de questions qui les intéressent tout particulièrement, puisqu'en dernière analyse, c'est leur propre survie qui pourrait être mise en jeu.

90. Ce que nous espérons trouver au cours de cette session extraordinaire, c'est une instance qui, d'une part, permettrait un débat sur le désarmement auquel participeraient tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui aurait l'envergure, la profondeur et le haut niveau de représentation que mérite et exige l'importance du sujet; une instance qui, d'autre part, devrait assurer que le document final susceptible d'être approuvé serve à jeter les bases de ce que l'on pourrait appeler une nouvelle stratégie du désarmement et à donner un élan décisif aux négociations sur cette question vitale, négociations qui sont restées au point mort depuis trop longtemps.

91. C'est pourquoi, dès le début, nous avons apporté notre coopération résolue aux travaux du Comité préparatoire qui, sous l'habile direction de son président, M. Carlos Ortiz de Rozas, a rendu possible la préparation d'un rapport [*A/S-10/I*] qui constitue sans doute un instrument d'une valeur inestimable pour les débats de l'Assemblée et auquel il nous a été donné d'apporter à plus d'un égard notre modeste contribution.

92. Nous sommes certains de trouver dans ce document une source constructive d'inspiration en vue de résoudre plusieurs des problèmes qui se présenteront au cours de l'examen des points de notre ordre du jour. La recommandation selon laquelle les débats de cette session extraordinaire devraient être regroupés dans un seul document final divisé en quatre sections nous semble très judicieuse. On soulignerait ainsi qu'il est nécessaire d'en éviter la fragmentation et que l'on a adopté une méthode qui se distingue de celle utilisée au cours des sessions ordinaires.

93. En ce qui concerne le passage de la déclaration relatif à l'examen et à l'évaluation de la situation alarmante dans laquelle le monde se trouve du fait des armements, les principes affirmés par le Comité préparatoire dans le projet de déclaration contenu dans son rapport sont essentiellement similaires à ceux que le Mexique préconise depuis la création du Comité du désarmement de Genève, il y a 16 ans.

94. Nous sommes convaincus que, depuis la pré-histoire, l'humanité ne s'est jamais trouvée devant une menace d'autodestruction aussi réelle que celle dans laquelle l'entraîne la course aux armements. En effet, les arsenaux nucléaires dont disposent certains Etats sont suffisants pour mettre fin, non pas une mais plusieurs fois, à toute trace de vie sur la terre et pour en faire une planète inhabitable.

95. La multiplication des armements, particulièrement les armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale l'affaiblit et la réduit. L'accumulation immense qui a été faite de ces armes et le perfectionnement qualitatif constant dont elles font l'objet dans le cadre d'une concurrence effrénée constituent des risques incalculables pour la paix.

96. Les dépenses militaires ont atteint des niveaux en progression constante, niveaux qu'il y a peu de temps encore auraient paru inconcevables. L'ampleur du gaspillage que signifient des centaines de millions de dollars consacrés chaque année à la fabrication ou au perfectionnement des armes offre l'image d'un contraste douloureux et dramatique comparé à la misère et aux besoins dont pâtissent les deux tiers de la population mondiale. Ce gaspillage gigantesque des ressources financières est d'autant plus grave qu'il entraîne avec lui le détournement en faveur d'activités guerrières d'énormes ressources matérielles et surtout techniques et humaines qui sont essentielles pour le développement.

97. L'adoption de mesures authentiques en faveur du désarmement apparaît aujourd'hui comme une tâche impérative et pressante qui n'admet plus d'atermoiements.

98. En ce qui concerne les objectifs, les priorités et les principes, notre position coïncide également pour l'essentiel avec les points qui ont été approuvés au sein du Comité préparatoire.

99. Nous sommes aussi d'avis que le principal objectif du désarmement est de garantir la survie de l'humanité et d'éliminer le danger d'une conflagration nucléaire, assurant en même temps que la guerre cesse d'être un instrument pour régler les problèmes entre les nations et que le recours à la force ou la menace de la force demeure totalement banni de la vie internationale. Il est également un autre principe, à savoir que l'objectif final des efforts accomplis par les Etats dans le processus de désarmement doit être le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et que les mesures de désarmement nucléaire, ayant pour effet de réduire progressivement les armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale, doivent revêtir la plus haute priorité.

100. Nous croyons qu'une certaine souplesse doit régner quant au nombre de principes que l'on doit introduire dans la déclaration mais par contre il y a certains principes qui doivent y figurer absolument comme, par exemple, les cinq principes suivants.

101. Tous les Etats Membres des Nations Unies doivent agir conformément aux principes de la Charte et en appliquer de bonne foi les dispositions.

102. Il est de l'intérêt vital de tous les peuples du monde que les négociations du désarmement soient couronnées de succès.

103. Les Nations Unies doivent jouer un rôle et assumer une responsabilité de la plus haute importance dans le domaine du désarmement, ce qui suppose que l'Assemblée générale doit rester dûment informée de tous les progrès qui s'accomplissent dans ce domaine,

qu'ils soient unilatéraux, bilatéraux, régionaux ou multilatéraux.

104. Les Etats détenteurs d'armes nucléaires doivent honorer fidèlement les obligations qui sont les leurs, conformément à la définition adoptée par l'Assemblée générale, à l'égard des zones libres d'armes nucléaires et les Etats qui font partie de telles zones.

105. Une partie considérable des ressources libérées par l'adoption de mesures de désarmement doit être employée à promouvoir le développement économique et social des pays en développement.

106. Si des principes nous passons maintenant au programme d'action qui sera à coup sûr la partie la plus importante du document final, je rappellerai que le Mexique a proposé au Comité préparatoire — et nous espérons que cette proposition recevra l'approbation de l'Assemblée — que le contenu du programme d'action soit divisé en deux parties. Dans la première partie on pourrait énumérer une série de mesures concrètes de désarmement; ces mesures seraient choisies parce qu'il existe un consensus quant à la nécessité et à l'opportunité de faire tous les efforts possibles afin de les exécuter dans les plus brefs délais et, également, parce qu'on aura estimé, de manière réaliste et objective, qu'il est raisonnable de penser que ces efforts seront couronnés de succès; l'on établirait en outre les procédures nécessaires pour surveiller la réalisation de l'engagement ainsi accepté. Dans la seconde partie on définirait les méthodes jugées les plus appropriées pour négocier consciencieusement un programme complet de désarmement.

107. La surveillance et l'application du programme à court terme incomberaient aux travaux des trois prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée. La mise au point négociée du programme à long terme ou programme complet serait confiée à la Conférence du Comité du désarmement une fois que l'on y aura apporté les réformes nécessaires afin que disparaisse tout obstacle à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

108. Un tel programme — dont l'examen et l'approbation pourraient incomber à une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale dédiée au désarmement et pour laquelle nous avons suggéré l'année 1981 — devrait comporter toutes les mesures qui semblent souhaitables afin que l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace puisse se réaliser dans un monde où prévaudraient la paix et la sécurité internationales et où se verrait renforcé et raffermi le nouvel ordre économique international. Ce programme contiendrait de même les procédures appropriées pour faciliter la coordination de toutes les négociations de désarmement quels qu'en soient le lieu et la forme. De même, il faudrait s'assurer que l'Assemblée générale se tienne parfaitement informée de la marche de ces négociations afin qu'elle puisse remplir efficacement ses fonctions y compris l'estimation en temps voulu de la situation et l'étude continue de l'application du programme.

109. Pour ce qui est de l'organe négociateur qui fonctionnera dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, le Mexique préférerait que ce soit la Conférence du Comité du désarmement qui continue d'assurer cette fonction. Nous sommes toutefois convaincus que sa structure et son fonctionnement ne sont pas particulièrement propices à la réalisation de la tâche extrêmement importante qui lui est demandée dans sa sphère de compétence. C'est pour cela que, depuis près de 10 ans, nous insistons pour que soient apportées certaines réformes dans l'organisation et les procédures de cet organe, afin d'en augmenter l'efficacité et de créer les conditions nécessaires à une participation à ses travaux de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Il y a à peine deux mois qu'avec les 14 autres membres du groupe dit "groupe des quinze", composé des Etats qui n'appartiennent à aucune des deux grandes alliances militaires de l'Est et de l'Ouest, nous avons présenté au Comité du désarmement un document de travail [*ibid.*, vol. VI, document A/AC.187/107] précisant cinq modifications concrètes qui, à notre avis, méritent la plus grande priorité. Parmi ces modifications, il nous semble opportun de rappeler ici les deux modifications suivantes.

110. La première serait le renforcement des liens existant entre l'Assemblée générale et la Conférence. A cette fin, il a été suggéré de reconnaître à tous les Etats Membres des Nations Unies le droit de présenter directement au Comité des propositions sur les questions de désarmement, qui feraient l'objet de négociations au sein même du Comité, ainsi que le droit de participer aux débats tant du Comité que de tout organe subsidiaire qui examinerait les propositions en question; il a été également suggéré de donner au représentant spécial du Secrétaire général et au Centre des Nations Unies pour le désarmement un rôle plus grand au sein de la Conférence.

111. La deuxième réforme proposée a été le remplacement du système de coprésidence par un autre système, sur lequel il faudra encore se mettre d'accord en choisissant parmi les différentes possibilités qui ont été présentées en plusieurs occasions. Comme on le sait, la proposition que préconise le Mexique a été d'instaurer un système de rotation mensuelle de la présidence entre les Etats membres du Comité du désarmement qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires.

112. Nous partageons entièrement l'avis formulé dans le paragraphe laconique qui figure dans le projet de déclaration que nous a transmis le Comité préparatoire :

"Eliminer la menace d'une guerre mondiale, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle... L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement ou périr."

113. Nous espérons que cette première session extraordinaire que l'Assemblée générale consacre au désarmement se pénétrera bien du sens et de la portée de ce choix tragique. Le moment est venu où nos résolutions doivent signifier plus que de simples mots et où les discours

ne doivent plus être de simples jeux d'éloquence dépourvus de toute volonté politique et positive.

114. Ce que le monde attend de cette réunion, c'est une nouvelle stratégie qui se traduise dans l'application de mesures authentiques de désarmement. Ces mesures sont particulièrement pressantes en ce qui concerne toute une série de questions pour lesquelles tout attermoiement supplémentaire nous semblerait non seulement injustifiable, mais encore inexplicable. Parmi ces questions, je mentionnerai, par exemple, les questions suivantes : premièrement, l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, qui ont été expressément condamnés en sept occasions différentes par l'Assemblée générale et dont les Nations Unies se préoccupent depuis près d'un quart de siècle déjà; deuxièmement, les réductions importantes des armes nucléaires et l'arrêt de la concurrence qualitative en ce qui concerne ces armes, lourde de conséquences insoupçonnées, ce sur quoi l'Assemblée a insisté avec une énergie et une persévérance exemplaires, en se saisissant chaque année des entretiens sur la limitation des armes stratégiques; troisièmement, l'élimination de toutes les armes chimiques, que l'Assemblée a considérée tant de fois comme une question de haute priorité; quatrièmement, la conclusion d'accords interdisant l'emploi du napalm et autres armes incendiaires, ainsi que de certaines armes classiques qui pourraient causer des souffrances inutiles ou avoir des effets non sélectifs; cinquièmement, l'établissement de procédés pratiques permettant de mobiliser et de canaliser vers les pays en développement une "partie considérable" des ressources qui pourraient être libérées à la suite de l'adoption de mesures de désarmement — à cette fin, nous nous permettons de suggérer qu'en attendant la constitution du fonds spécial du désarmement pour le développement proposé par la France, dont l'initiative bénéficie de tout notre appui, on ouvre, à titre provisoire, un compte *ad hoc* dans le Programme des Nations Unies pour le développement; enfin, l'adoption, par les Etats qui doivent le faire en vertu du Traité de Tlatelolco et de ses protocoles additionnels, de toutes les mesures pertinentes nécessaires pour donner effet à ce traité dans toute l'étendue de la zone géographique envisagée par celui-ci, objectif dont la réalisation a fait l'objet d'un appel de l'Assemblée générale dès 1967 [*résolution 2286 (XXII)*].

115. A ce propos, c'est pour moi une source particulière de satisfaction de répéter combien le Gouvernement et le peuple du Mexique ont apprécié la déclaration faite il y a exactement un mois aujourd'hui par le président Leonid Brejnev, selon laquelle l'Union soviétique a décidé d'adhérer au Protocole additionnel II de l'instrument latino-américain dont je viens de parler, adhésion en vue de laquelle une première mesure a été prise avec la signature du Protocole le 18 du mois en cours.

116. Nous nous félicitons également de la déclaration que vient de formuler du haut de cette tribune le président Giscard d'Estaing à propos du Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco. Il nous a annoncé les intentions de son gouvernement à ce sujet, et ce qu'il nous a dit nous satisfait particulièrement puisque, une fois que la France aura souscrit au protocole en question, il ne

manquera plus aucune signature aux deux protocoles qui complètent le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, ou Traité de Tlatelolco.

117. Mon pays a eu la chance, au sein des différents organes du système des Nations Unies qui s'occupent et qui se sont occupés du désarmement, de jouer un rôle bien supérieur à celui que l'on pourrait attendre de sa situation géographique, économique et militaire.

118. Il nous semble que ceci s'explique du fait que le Mexique, dans son comportement international, a toujours prêché l'exemple en prouvant dans les faits le caractère effectif de ses déclarations, ce que nous espérons vivement voir faire par cette assemblée également.

119. C'est pour cela que le budget de l'enseignement au Mexique est de huit fois supérieur au budget militaire.

120. C'est pour cela que, lorsque nous avons proposé en 1963 la dénucléarisation sur le plan militaire de l'Amérique latine, nous l'avons fait en apportant une contribution en ressources et en efforts qui devaient valoir au Mexique d'être désigné dépositaire du Traité de Tlatelolco et à sa capitale de servir de siège à l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

121. C'est pour cela que le Mexique est peut-être le seul pays au monde qui a jugé nécessaire d'apporter un amendement à sa constitution afin que, dans cette loi suprême, il soit expressément stipulé que l'énergie nucléaire ne pourra être employé sur le territoire national qu'à des fins pacifiques.

122. C'est pour cela que le Président de mon pays, José López Portillo, au moment même où il assumait ses hautes fonctions, le 1^{er} décembre 1976, a annoncé avec force sa décision de contribuer à ce que "soient interdites les armes de génocide qui menacent l'existence de l'humanité"; c'est aussi pour cela que, la semaine dernière, dans la déclaration faite à Moscou lors de la visite officielle qu'il vient de faire en Union soviétique, il a prononcé les paroles suivantes, sur lesquelles je terminerai mon intervention :

"Nous croyons que l'instauration de la paix n'est pas un problème exclusif des puissances; il est du ressort de toutes les nations. La menace nucléaire a des dimensions planétaires... L'égalité juridique des nations et leur participation active aux organismes internationaux font la force de ceux qui s'arment de raison et confèrent à leur voix un retentissement universel... Nous croyons dans une paix positive, qui permette l'établissement, avec le concours de tous les peuples, d'un système international de pleine interaction, qui mène le monde au stade d'une répartition équitable des richesses et d'une égalité de chance authentique. Nous sommes pleinement conscients du fait que cet objectif exige un processus difficile et graduel, que pour arriver au désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, il nous faudra franchir les étapes préalables, mais nous som-

mes animés d'un optimisme serein. Il est possible de percevoir déjà certains signes positifs qui doivent nous amener à la réalisation de mesures concrètes... Nous formulons le vœu de voir se poursuivre ce processus, avec la participation de toutes les Nations, jusqu'à la suppression totale des moyens d'extermination, et en examinant tous les aspects de l'objectif d'une paix mondiale."

123. M. WOJTASZEK (Pologne) : Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma profonde satisfaction du fait que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement soit placée sous la présidence de l'éminent représentant de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, pays auquel nous unissent des liens d'étroite amitié. En vous adressant mes félicitations, je voudrais aussi exprimer ma conviction que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale constituera une importante étape dans la lutte menée pour freiner la course aux armements et progresser dans la voie du désarmement général et complet.

124. La délégation polonaise aborde la session extraordinaire de l'Assemblée générale entièrement consacrée aux problèmes du désarmement avec la ferme détermination d'entreprendre, de concert avec les autres représentants des pays ici réunis, des efforts sérieux en vue de conférer à ces problèmes, qui revêtent aujourd'hui une importance primordiale, un rang plus élevé et de leur imprimer un nouvel élan. Notre désir reflète la volonté du peuple polonais et répond à ses intérêts vitaux. Nous sommes persuadés que ce désir est également conforme à la volonté des autres pays du monde, en particulier de ceux qui ont été directement frappés par la tragédie de la guerre contemporaine et de ceux qui ne jouissent pas encore pleinement des bienfaits de la paix.

125. Le droit de vivre en paix constitue le droit le plus élémentaire de tout homme et de tout peuple. Ce droit détermine le sens de tous les efforts des individus et des sociétés, de tous les efforts nationaux et internationaux en faveur du progrès matériel et intellectuel. Ce droit est, en même temps, le fondement sur lequel devrait reposer un ordre international équitable.

126. Je tiens à déclarer que l'entière activité de la Pologne dans l'arène internationale tend à assurer la pleine réalisation de ce droit.

127. La volonté de paix est profondément ancrée dans la conscience et le comportement du peuple polonais. Au cours de son histoire plus que millénaire, notre pays a connu bien des guerres. Presque chaque génération de Polonais a dû entreprendre l'effort de reconstruire le pays et de panser ses blessures.

128. Nous avons participé du premier au dernier jour à la plus affreuse de ces guerres, à la seconde guerre mondiale. Nous n'avons pas ménagé notre sang dans la lutte contre le fascisme hitlérien, en Pologne et dans bien d'autres pays et sur bien d'autres fronts. Par rapport à notre potentiel humain et matériel, nous avons subi les plus grandes pertes. Plus de six millions de nos citoyens ont perdu la vie au cours de cette guerre. Parmi

les habitants de la Pologne, 220 sur 1 000 ont trouvé la mort. Les pertes matérielles ont atteint plus de 40 p. 100 du patrimoine national. La capitale de la Pologne, Varsovie, a été complètement rasée, tout comme des centaines d'autres villes et villages.

129. C'est de ces expériences historiques, des aspirations actuelles de la nation et du fait que nous sommes conscients que la sécurité et le développement de la Pologne ne sont pas possibles sans une paix durable dans le monde que procède notre ferme volonté d'œuvrer en faveur de la promotion des relations pacifiques entre les pays.

130. La Constitution de la République populaire de Pologne consacre l'action en faveur de la paix comme le principe fondamental de notre politique étrangère.

131. Nous associons constamment nos efforts dans le domaine du raffermissement de la détente et du développement de la coopération entre les peuples à ceux que nous déployons pour limiter les armements et aboutir au désarmement.

132. La Pologne, tout comme les autres États de la communauté socialiste, estime qu'à l'heure actuelle la tâche la plus importante et la plus urgente est de freiner la course aux armements et de s'engager sur la voie de mesures réelles de désarmement qui ne porteraient atteinte à la sécurité d'aucun État.

133. Depuis l'avènement de l'Organisation des Nations Unies, la Pologne déclare avec persistance que l'on doit accorder une haute priorité aux efforts visant le désarmement. Dès la première session de l'Assemblée générale, nous avons présenté à l'ONU toutes les initiatives les plus importantes concernant la consolidation de la paix et le désarmement.

134. Nos conceptions et nos idées présentées à l'ONU ont, avec le temps, trouvé un vaste retentissement et porté des fruits profitables à la paix mondiale.

135. J'évoque ici le projet de création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale, présenté dans cette salle le 2 octobre 1957 et portant le nom de "Plan Rapacki"². L'idée de zones dénucléarisées a trouvé une place durable dans les réalisations conduisant à la consolidation de la paix et elle est devenue réalité dans certaines régions du monde.

136. La proposition avancée par la Pologne en décembre 1964 tendant à convoquer une conférence européenne sur la sécurité et la coopération³ s'est concrétisée sous la forme de la Conférence d'Helsinki en 1975.

137. Nous avons proposé le gel des armements nucléaires en Europe centrale, nous avons lancé l'idée d'entreprendre des recherches portant sur les effets de l'usage éventuel des armes atomiques, chimiques et biologiques. Nous n'avons cessé d'apporter notre contribution concrète à la négociation des accords visant à limiter la course aux armements.

138. Nous avons le devoir de rechercher tous les moyens propres à servir la cause du désarmement. Il y a près de quatre ans, de cette tribune, M. Gierek, premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, a avancé la proposition d'inculquer aux jeunes générations l'idéal d'une vie en paix⁴.

139. L'éducation des sociétés, et surtout de la jeune génération, dans un esprit de paix, ainsi que la propagation de sentiments d'amitié et de respect mutuel pour les richesses et les valeurs que chaque nation apporte au trésor de la civilisation et de la culture mondiale constituent des activités indispensables pour que les relations internationales profitent à tous les peuples. Associée à l'édification de l'infrastructure d'une coopération pacifique, cette éducation crée une atmosphère propice et apporte un appui aux mesures actuelles et futures en faveur du désarmement.

140. Mettons tout en œuvre pour préparer les générations futures à vivre dans un monde qui se désarme et qui est désarmé. Imprimons dans les cœurs et les esprits de la jeunesse et des générations futures les idéaux de paix, de liberté et d'égalité, du droit de vivre en paix. La nécessité d'assurer l'éducation adéquate des sociétés dans l'esprit de paix et d'amitié entre les peuples devrait recevoir une priorité élevée, et cela même dans le contexte de la limitation de la course aux armements et de l'ensemble des problèmes liés au désarmement.

141. Avançant nos propres propositions, nous avons toujours accordé et nous continuons d'accorder notre soutien aux initiatives visant à la détente militaire et au progrès dans le domaine du désarmement prises par d'autres États ayant adopté une attitude réaliste.

142. L'URSS et les autres pays socialistes ont présenté de nombreuses et importantes propositions. Certaines d'entre elles ont été soumises individuellement, d'autres par l'ensemble des pays de la communauté socialiste. La Pologne et les autres pays socialistes ont présenté leurs points de vue sur les problèmes fondamentaux qui se posent actuellement en matière de désarmement dans le projet de déclaration concernant le désarmement et dans le projet de programme d'action dans le domaine du désarmement tous deux en date du 7 septembre 1977, qui ont été soumis au Comité préparatoire de la présente session [A/S-10/1, vol. V, documents A/AC.187/81 et 82], ainsi que dans le programme général de désarmement, présenté au Comité de désarmement de Genève le 21 février 1978⁵. Les propositions d'ensemble de désarmement présentées le 25 avril dernier par Leonid Brejnev [voir A/S-10/11] ont une importance considérable. La Pologne leur accorde son plein appui. Nous avons aussi pris connaissance des propositions d'autres pays présentées au cours des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous accordons à nombre d'entre elles notre intérêt et notre soutien. En particulier, nous partageons entièrement la position du groupe des pays non alignés et de plusieurs pays en développement qui souhaitent que la session

²Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Séances plénières, 697^e séance.

³Ibid., dix-neuvième session, Séances plénières, 1301^e séance.

⁴Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2264^e séance.

⁵Ibid., trente-troisième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/552.

extraordinaire entame l'élaboration d'un vaste programme de désarmement et imprime un élan réel aux négociations sur le désarmement.

143. Nous voulons que le programme d'action qui sera adopté à cette session soit réaliste et détermine les tâches qui ont une importance clé pour la paix et la sécurité internationales. Comme les pays non alignés, nous estimons que la tâche la plus importante est, à l'heure actuelle, d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire et d'interdire l'arme nucléaire, ainsi que tous les types et genres d'armes de destruction massive.

144. Nos débats se déroulent dans une situation internationale complexe. Le fait même de la convocation de la session extraordinaire pour étudier l'ensemble des problèmes du désarmement est l'expression d'une prise de conscience de plus en plus universelle de l'approfondissement des contradictions entre la détente politique, le développement de la coopération et l'accroissement de la course aux armements; entre les réalisations de la science et de la technologie et leur utilisation; entre les problèmes socio-économiques mondiaux de plus en plus complexes et le gaspillage que représente l'affectation aux armements de fonds de plus en plus considérables; en un mot, des contradictions entre les aspirations de l'humanité à un avenir prospère et la menace résultant d'une accumulation constante des moyens susceptibles de l'anéantir.

145. Au cours de ces dernières années, on a beaucoup fait pour asseoir la paix et la sécurité sur des bases durables. Lorsque, dans le passé, la Pologne, l'URSS et d'autres Etats préconisaient une coopération pacifique au lieu de la stérile confrontation de la guerre froide, ils se sont heurtés à l'incompréhension et à l'opposition. Aujourd'hui, seuls les ultra-extrémistes et les militaristes remettent en question le fait que le processus de la détente, malgré les difficultés et les atermoiements, constitue l'unique voie raisonnable du développement des relations entre les Etats.

146. Un débat bilatéral et multilatéral s'est développé, englobant un nombre de plus en plus grand d'Etats, débat portant sur la politique, l'économie, la science et la technologie, la protection de l'environnement et d'autres problèmes importants, communs à toute l'humanité. Les efforts se poursuivent en vue d'établir un nouvel ordre économique international équitable qui tiendra compte des intérêts de tous les pays.

147. Le résultat de la politique de détente s'exprime dans l'évolution de la situation en Europe où, grâce aux efforts conjugués de tous les Etats, s'est opéré un revirement qui a permis de passer de la guerre froide à l'édification d'une nouvelle structure des relations entre les Etats. Toutefois, ce processus n'est pas important pour l'Europe seulement. Prenant en considération le potentiel des Etats de cette région et le fait que se rencontrent ici directement deux groupements politico-militaires, le raffermissement de la sécurité européenne a une portée mondiale.

148. L'amélioration de la situation en Europe s'exprime dans le règlement des questions héritées de la seconde guerre mondiale et de la période de l'après-guerre, c'est-à-dire dans la reconnaissance des réalités

territoriales et politiques existantes, ainsi que dans le développement de larges relations dans les domaines politique, économique, scientifique, culturel, et dans celui des contacts humains.

149. J'ai plaisir à constater que la Pologne a apporté et apporte une contribution substantielle à ces transformations positives. Mon pays est aujourd'hui lié par des relations de coopération reposant sur les principes de la coexistence pacifique avec un nombre croissant d'Etats dans le monde.

150. Nous considérons que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que l'Acte final qu'elle a adopté le 1^{er} août 1975 ont ouvert une perspective favorable au développement de notre continent et ont créé une atmosphère propice à la solution de nombreux problèmes essentiels de cette région.

151. On a créé un climat propice à un progrès ultérieur dans la formation d'un système de sécurité durable en Europe. Cela a permis également d'aborder avec réalisme les tâches urgentes dans le domaine de la détente militaire, de la limitation des forces armées et des armements, ainsi que du désarmement. La portée majeure de la rencontre de Belgrade, qui s'est tenue récemment, consiste dans la confirmation de l'importance de l'Acte final et dans l'adoption de décisions relatives à de nouvelles rencontres multilatérales des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

152. Il est incontestable que le progrès de la détente en Europe est utile au monde entier.

153. Le dialogue soviéto-américain, spécialement les négociations de désarmement menées dans le cadre de la deuxième série de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, ainsi que dans d'autres domaines clefs, ont une importance majeure pour tout le processus de la détente en Europe et dans le monde. La Pologne attache une attention particulière à ce dialogue et lui accorde son plein appui, en souhaitant qu'il aboutisse à des résultats favorables.

154. Nous ne serions toutefois pas réalistes si nous n'attirions pas l'attention sur plusieurs phénomènes négatifs, voire dangereux. Nous sommes inquiets de l'influence croissante exercée récemment dans certains pays par les complexes militaires et industriels qui cherchent à subordonner la politique de leur gouvernement à leurs intérêts étroits. Ils tentent d'imposer au monde un nouveau cycle de la course aux armements. Le poids des armements constitue aujourd'hui une charge pesante pour les peuples de bien des pays. Il rend difficile ou même empêche la solution des problèmes sociaux urgents et déforme la vie économique.

155. Dans certains milieux occidentaux, on professe en outre la nécessité de donner plus de crédibilité à la dissuasion. On continue de soutenir la doctrine que seul l'accroissement des armements peut assurer une plus grande sécurité. Ces symptômes inquiétants démontrent que la conception selon laquelle l'"équilibre de la peur" serait la garantie de la paix et de la sécurité reste toujours vive. C'est là une façon de penser illusoire et dangereuse.

156. La conscience du danger que les armements créent pour la paix en Europe et dans le monde, le sens de la responsabilité pour le présent et l'avenir des peuples doivent susciter une volonté d'action déterminée.

157. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que l'idée du désarmement n'est qu'une noble utopie, que l'humanité est condamnée à l'inévitable escalade de la course aux armements. Au contraire, les accords portant sur la limitation de la course aux armements et le désarmement sur une base bilatérale et multilatérale qui ont déjà été conclus et mis en application démontrent que le freinage de cette course est à notre portée et qu'il est possible de réaliser le désarmement s'il existe une volonté politique dans ce sens.

158. C'est dans cette conviction que la Pologne participe aux pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale et sur les mesures connexes. Nous estimons qu'un progrès dans ces pourparlers constituerait un important facteur contribuant au raffermissement du processus de la détente militaire. Nous espérons qu'en se fondant sur le principe du maintien du degré de sécurité relative de chacun des Etats on trouvera une solution qui permettrait de réduire le niveau de l'actuelle confrontation militaire dans cette région sensible de l'Europe. De concert avec nos alliés, c'est avec persévérance que nous agissons dans cette voie. Nous appliquons de façon conséquente les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe relatives aux moyens d'édifier la confiance.

159. Depuis le début, la Pologne participe activement aux travaux du Comité du désarmement de Genève qui constitue le principal forum de négociations multilatérales sur le désarmement et qui a élaboré une série d'accords d'une importance considérable dans ce domaine. Nous considérons comme positif le résultat des travaux de cet organisme, tout en estimant qu'il faut chercher à accroître encore son efficacité. Un facteur essentiel à cette fin est que les Etats aient la volonté et les dispositions politiques voulues pour conclure les accords négociés.

160. Les Etats membres du Pacte de Varsovie ont présenté à Genève un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons⁶. Nous attachons à ce point une importance tout à fait particulière. Nous prenons note de la décision des Etats-Unis de différer la question de la production de cette arme. Néanmoins, nous estimons que celle-ci devrait être suivie de la décision de renoncer totalement à sa production, comme l'Union soviétique a annoncé qu'elle était prête à le faire sur une base de réciprocité. Nous voulons exprimer l'espoir que les Etats-Unis et les autres Etats membres de l'OTAN acceptent la convention sur l'interdiction totale de l'arme à neutrons.

161. Comme je l'ai déjà indiqué, les Etats socialistes ont présenté en février dernier au Comité de Genève un programme de désarmement à long terme. Nous considérons que c'est un programme réaliste répondant aux intérêts de tous les Etats. Je voudrais attirer l'attention sur quelques-uns des problèmes essentiels contenus dans ce programme, problèmes auxquels la Pologne attache une importance particulière et porte traditionnellement un intérêt tout spécial.

162. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires empêche la dissémination de ces armes, tout comme le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitue une entrave essentielle à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Nous estimons qu'il faut accroître les efforts visant à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération et à augmenter l'efficacité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être constamment associée au perfectionnement du système le plus efficace de garanties. C'est précisément à cette question qu'est subordonnée l'activité de la Pologne au sein du Club de Londres.

163. Nous nous prononçons pour l'interdiction de la mise au point et de la production des autres armes de destruction massive que la course technologique aux armements a rendues possibles. Depuis des années, mon pays est engagé dans le problème extrêmement important qu'est l'élimination totale des armes chimiques. Nous pouvons constater avec satisfaction qu'on est parvenu à un rapprochement sensible des positions au cours des négociations visant à mettre au point un accord pertinent. Nous espérons qu'un accord dans ce domaine sera conclu sous peu.

164. Il est indispensable de réaliser de nouveaux progrès pour empêcher la course aux armements au fond des mers et des océans. Après la conclusion en 1971 du traité sur la dénucléarisation du fond des mers et des océans⁷, nous devons aller plus loin encore vers la démilitarisation totale.

165. La Pologne, en tant que président de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, tient à relever avec satisfaction que la majorité des Etats partage ce point de vue. Cela s'est exprimé dans la discussion et dans la résolution 32/87 A de l'Assemblée générale.

166. Nous attachons beaucoup d'importance au problème de la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats disposant d'un potentiel militaire important. Nous soutenons la proposition de l'URSS tendant à affecter une partie des fonds ainsi libérés aux besoins du développement économique et social, et surtout à l'aide aux pays en développement.

⁶Ibid., document CCD/559.

⁷Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe].

167. Il est extrêmement important qu'un nombre maximal de pays adhèrent aux accords multilatéraux de désarmement déjà en vigueur. Il est en effet difficilement concevable que l'on puisse réaliser à long terme des progrès sensibles dans le domaine du désarmement et de la limitation de la course aux armements si un certain nombre d'Etats restent en dehors des accords déjà conclus.

168. Le Comité préparatoire de la session extraordinaire, aux travaux duquel la Pologne a participé activement, a accompli une œuvre utile et difficile, préparant l'esquisse du document final qui a créé la base du travail de la présente session.

169. On a convenu d'une série de principes fondamentaux qui devraient orienter les efforts des Etats dans le domaine du désarmement. En même temps, sont apparues certaines divergences de vues portant aussi bien sur certains principes que, surtout, sur le programme d'action et la question des mécanismes. Nous pensons que ces divergences pourront être surmontées au cours des travaux de la session. Nous sommes d'avis que le document qui sera adopté à la session devrait être réaliste et avoir une forme acceptable pour l'ensemble des Etats. Il ne peut avoir un caractère déclaratif; il doit au contraire s'attacher à définir les lignes d'action les plus importantes et les plus urgentes dans le domaine du désarmement et créer les conditions favorables à l'adoption de mesures concrètes de désarmement. La session devrait aussi avoir pour effet une vigoureuse accélération des pourparlers sur le désarmement qui se déroulent à divers niveaux.

170. La condition principale du succès de la session réside dans la démonstration d'une volonté politique adéquate de la part de tous ses participants et dans le respect des principes universellement acceptés du désarmement, et surtout du principe de l'intangibilité de la sécurité des Etats. Il est également particulièrement important que les résolutions de la session soient adoptées par consensus, car c'est ainsi seulement qu'elles auront l'autorité nécessaire et qu'elles pourront recevoir une application pratique.

171. Nous devons tendre à unir les efforts de tous ceux qui sont décidés à fonder leur sécurité sur des bases durables, de tous ceux qui comprennent que, dans les conditions contemporaines, la guerre a cessé d'être un moyen de solution des différends et que la course aux armements est un fardeau qui rend plus difficile la réalisation des buts du développement économique et social. Autrement dit, il nous faut définir le plus grand dénominateur des intérêts communs de la majorité absolue des Etats par la formulation des buts et des principes essentiels du désarmement ainsi qu'un programme de mesures indispensables. C'est cela précisément qui constitue à nos yeux l'une des tâches principales de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette tâche est en effet conforme aux exigences de la Charte des Nations Unies.

172. Nous avons l'espoir que la session ouvrira la voie à l'adoption de mesures préparatoires concrètes pour la convocation de la conférence mondiale du désarme-

ment. Nous voudrions que cette conférence soit universelle, qu'elle soit dotée d'une autorité adéquatement organisée et qu'elle dispose d'organes de travail qui lui permettent d'élaborer des solutions pratiques qui tiennent compte des intérêts de tous les Etats.

173. La conclusion d'un traité interdisant le recours à la force dans les relations internationales, qui a été proposé par l'Union soviétique, aurait une grande importance pour créer un climat de confiance adéquat, favorisant les mesures de désarmement.

174. Le monde contemporain est le bien commun de tous les peuples et les efforts visant à édifier une structure durable de la paix devraient être la tâche primordiale de notre génération. C'est un devoir envers ceux qui ont fait sacrifice de leur vie pour la cause de la liberté et de l'indépendance et aussi envers les générations à venir qui occuperont nos places.

175. La Pologne, guidée par cette profonde obligation morale et par les impératifs de l'époque, exige que l'on mette un terme à la course aux armements et que l'on procède au désarmement réel.

176. M. BARRE (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection aux fonctions de président de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous apprécions pleinement le rôle actif que joue votre pays dans la réalisation des objectifs du désarmement. Ma délégation est certaine que, sous votre conduite habile et expérimentée, le travail de cette historique session extraordinaire sera mené à bien.

177. Aucune des tâches entreprises par l'Assemblée générale ne touche de plus près les objectifs essentiels des Nations Unies que celle qui consiste à œuvrer pour aboutir au désarmement général et complet. Assurément, aucune question ne demande l'attention entière de la communauté mondiale de façon aussi pressante que la course toujours croissante aux armements.

178. Grâce à l'initiative sage et vigoureuse du groupe des pays non alignés, nous pouvons enfin nous réunir ici pour traiter dans leur ensemble les problèmes nombreux et complexes du désarmement, surtout celui du désarmement nucléaire.

179. La tâche qui nous attend est de dimension effrayante. Il suffit que nous pensions aux terribles répercussions de l'éventualité du désastre nucléaire, éventualité certaine si nous n'arrivons pas à un consensus sur un programme audacieux d'action et si nous ne mettons pas en mouvement le processus du désarmement général et complet.

180. Au cours des 30 dernières années, les Nations Unies ont fort légitimement orienté une bonne partie de leur énergie et de leurs ressources vers certains domaines qui demandent des mesures conformes aux principes et aux objectifs de la Charte. Mais alors même que l'organisation mondiale était aux prises avec des problèmes politiques, sociaux, économiques et humanitaires pour essayer d'assurer "de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", les Etats Membres comprenaient de mieux en mieux que les activités et les

réalisations dans ces domaines étaient au mieux temporaires et pouvaient être annulées par le seul facteur de la guerre nucléaire. Aujourd'hui, l'humanité ne peut plus rester passive sous la menace toujours présente de la destruction en masse et du chaos.

181. Abordant le travail de la session extraordinaire, ma délégation aura surtout pour guide ces nobles objectifs qui ont pour but d'assurer la réalisation des justes aspirations des peuples à la paix, à la stabilité, à la liberté et au progrès.

182. On a prévu que les tâches essentielles de la session consisteront à fixer les principes directeurs des négociations de désarmement par l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action sur le désarmement, de même que par un examen approfondi du mécanisme international de négociations de désarmement.

183. De ce point de vue, ma délégation estime que l'acceptation du rôle et de la responsabilité essentielle des Nations Unies conformément à la Charte représente la condition indispensable à une méthode d'approche structurée et coordonnée des problèmes du désarmement général et complet sous contrôle international efficace. S'il faut absolument que les négociations bilatérales entre les principales puissances nucléaires soient poursuivies vigoureusement, ces négociations doivent faire plus que reconnaître en passant le rôle central et de coordination des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

184. On trouvera, lié étroitement au principe de la responsabilité des Nations Unies, celui des droits et des devoirs de tous les Etats de contribuer aux efforts de désarmement et de participer aux négociations à cette fin. Il est normal qu'ils aient ce droit, puisque la sécurité de tous les peuples et nations dépend du résultat des négociations en matière de désarmement. En conséquence, nous appuyons pleinement les propositions du groupe des Etats non alignés visant à renforcer la position de l'Assemblée générale en tant qu'organe politique principal des Nations Unies pour la prise de décisions dans le domaine du désarmement. De plus, la mise en œuvre de tout programme d'action sur le désarmement établi par la communauté internationale devrait s'effectuer par paliers concertés et sur la base d'un échéancier précis.

185. La communauté internationale a déjà reconnu que les énormes dépenses militaires des Etats exercent les effets les plus défavorables sur le développement économique et social du monde et que la course aux armements est incompatible avec les objectifs d'un nouvel ordre économique international. Cette réflexion devrait fournir une forte impulsion aux mesures de désarmement. Mon gouvernement espère que les propositions tendant à geler et à réduire les budgets militaires des Etats dotés d'armes nucléaires seront appliquées et que l'on trouvera sans retard le moyen de réorienter les ressources ainsi libérées à des fins de développement.

186. La réalisation d'un accord sur l'ordre des priorités dans les négociations de désarmement constitue le pivot du travail de la présente session, puisqu'un

consensus sur la question s'impose pour assurer la bonne mise en œuvre d'un programme d'action. De ce point de vue, il paraît évident à mon gouvernement que, lorsqu'on travaille en vue du désarmement général et complet, il convient d'accorder la plus haute priorité en désarmement nucléaire, question qui concerne directement tous les Etats, puisque les armes nucléaires constituent une grave menace à la survie même de l'humanité. Malheureusement, seules les mesures les plus timides, les plus hésitantes, ont été prises jusqu'ici par les puissances nucléaires qui ont la responsabilité essentielle de mettre fin à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Aujourd'hui, nous demandons une fois de plus l'arrêt de la fabrication, de la mise en place et du perfectionnement des armes nucléaires et des systèmes d'armes; nous demandons une réduction importante, voire la destruction complète des stocks nucléaires et de leurs vecteurs et un arrêt de leur fabrication à l'avenir.

187. Mon gouvernement pense que pour créer l'atmosphère de confiance voulue, une atmosphère qui permette la mise en œuvre de ces initiatives, les puissances nucléaires devraient assumer l'engagement solennel de renoncer à l'emploi des armes nucléaires et formuler à cette fin une convention internationale.

188. La renonciation aux armes nucléaires par les Etats non dotés d'armes nucléaires représente, bien entendu, l'autre face du problème du désarmement nucléaire. Il est évident que l'arrêt de la dissémination des armes nucléaires doit s'accompagner de la réduction et de l'élimination des stocks nucléaires. Malheureusement, en n'honorant pas leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les puissances nucléaires ont sérieusement compromis l'efficacité de celui-ci.

189. La création de zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones de paix, conformément aux besoins particuliers des Etats situés dans les régions où l'on souhaite créer de telles zones, constitue une autre mesure importante de désarmement. Un aspect indispensable de la création de ces zones sera l'engagement formel des Etats dotés d'armes nucléaires de respecter les dispositions excluant les armes nucléaires.

190. Parlant en tant que représentant d'un Etat de l'océan Indien, je voudrais souligner l'importance que revêtent pour notre région ces engagements des puissances nucléaires. Les Etats de l'océan Indien partagent le désir de voir appliquer les dispositions de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et le désir d'être à l'abri des tensions dues aux rivalités et à l'affrontement des grandes puissances.

191. Une mesure importante vers l'exclusion des armes nucléaires du continent africain a déjà été prise sous la forme de la Déclaration de l'Assemblée générale sur la dénucléarisation de l'Afrique [résolution 2033 (XX)]. Je n'ai pas besoin de souligner combien il est important de faire de cette déclaration un instrument juridique contraignant. Ce n'est toutefois pas un secret, hélas! que le régime raciste militaire sud-africain a

acquis la maîtrise des techniques des armes nucléaires. Ce phénomène dangereux met en relief le problème qui accompagne le transfert des techniques nucléaires. Si la République démocratique somalie reconnaît la nécessité pour les Etats de mettre au point des techniques nucléaires à des fins pacifiques et considère aussi que la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est un facteur positif de développement, nous n'en pensons pas moins que les garanties existantes sont insuffisantes et qu'il convient de les renforcer pour qu'elles s'appliquent au même titre aux fournisseurs et aux destinataires des techniques nucléaires, sur une base universelle et non discriminatoire.

192. Pour mon gouvernement, l'élimination de l'emploi des armes chimiques ne le cède, dans l'ordre des priorités du désarmement, qu'à la cessation de la course aux armes nucléaires. La remarquable réalisation de la convention interdisant la guerre bactériologique^a doit être suivie d'un instrument semblable interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques.

193. Certes, les principaux efforts de la communauté internationale en matière de désarmement doivent tendre vers l'élimination des méthodes existantes de destruction massive, mais la prise de mesures préventives contre des formes de guerre prévisibles mais pas encore mises au point ne doit pas être négligée. Les résultats importants du Traité sur le fond des mers et de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [*résolution 31/72, annexe*] doivent être suivis du renforcement de ces mesures, et il convient que la Conférence du Comité du désarmement redouble d'efforts pour arriver à un accord sur une convention interdisant les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

194. Une nouvelle cause de préoccupation internationale est l'utilisation constante, dans différentes parties du monde, du napalm et autres armes incendiaires ainsi que d'armes classiques de destruction massive comme les bombes à fragmentation antipersonnel. Ces armes particulièrement inhumaines et dont les effets s'exercent au hasard sont les armes typiques dont se servent les régimes racistes et colonialistes pour écraser la lutte de libération des peuples d'Afrique et du Moyen-Orient pour la réalisation de leurs justes aspirations à l'auto-détermination et à l'indépendance. Le niveau de perfectionnement atteint dans la mise au point des armes classiques rend nécessaire une réduction progressive de ces armes à l'échelle mondiale et dans le contexte du désarmement général et complet. Si, à la présente session, nous pouvons définir les objectifs que devra rechercher la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme

produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui est prévue pour 1979, nous aurons réalisé un travail précieux. L'emploi des armes classiques et autres est, naturellement, inextricablement lié à la question du maintien et de la mise en place des forces armées. Ma délégation partage l'opinion selon laquelle les forces armées devront être réduites à des niveaux ne dépassant pas les besoins des Etats en matière de sécurité nationale. Un facteur important dans la réduction des forces armées serait assurément le démantèlement et l'interdiction des bases militaires en territoire étranger et l'interdiction de faire stationner des troupes en territoire étranger.

195. Dans cette perspective, il convient de relever un phénomène inquiétant qui se produit depuis peu en Afrique : je songe à la mise en place de troupes étrangères importantes dans divers pays d'Afrique, où elles réalisent les desseins stratégiques et les ambitions hégémoniques d'une superpuissance, avec souvent un effet très déstabilisant pour les affaires du continent africain.

196. Ma délégation estime que la question du désarmement doit faire l'objet d'un diagnostic clinique pour assurer un traitement complet. Nous ne croyons pas que la communauté internationale puisse réaliser des progrès substantiels dans ses efforts en vue de parvenir au désarmement général et complet sans identifier clairement les causes profondes de la course aux armes nucléaires et aux armes classiques.

197. La cause réelle de cette course aux armements toujours croissante réside dans la lutte des superpuissances pour l'hégémonie mondiale et le contrôle du destin des autres pays. L'incapacité de ce qu'on appelle la détente à éliminer l'affrontement entre les grandes puissances et à assurer une limitation des armements en est l'ample témoignage. Nous devons reconnaître que l'asservissement des peuples à la domination coloniale et étrangère et le déni de leur droit, en vertu de la Charte, à l'autodétermination et à l'indépendance engendreront inévitablement une tension régionale et internationale en provoquant le recours à la lutte armée pour la libération nationale. Dans cette perspective, il est bon de rappeler que la légitimité de la lutte armée, dans des situations de ce genre, a été affirmée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale.

198. Le manque de volonté politique nécessaire pour mettre fin aux situations qui enflamment la course aux armements est cité si souvent qu'il apparaît maintenant comme un fait inéluctable et immuable. Nous devons décider de modifier cette situation en déployant tous les efforts possibles à cette fin. Nous pouvons le faire en mobilisant la force morale de l'opinion publique internationale et nationale en faveur du désarmement et en nous opposant aux forces négatives qui entravent tout progrès dans ce sens.

199. Nous pouvons également beaucoup faire si nous utilisons pleinement les mesures prévues par la Charte et par d'autres déclarations solennelles des Nations Unies pour accroître la confiance. Nous devons être plus que

^aConvention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines [*résolution 2826 (XXVI), annexe*].

jamais décidés à recourir à ces moyens et à tous les autres moyens dont nous disposons pour effacer toutes les restrictions imposées par les échecs d'autrefois. Mais, surtout, nous ne devons pas nous imposer des ceillères et ne viser que les petits progrès qui semblent possibles dans l'immédiat.

200. N'oublions jamais qu'en recherchant un monde exempt de la menace que pose la course aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive, nous ne recherchons pas une utopie, mais la survie de notre civilisation mondiale.

La séance est levée à 13 h 25.